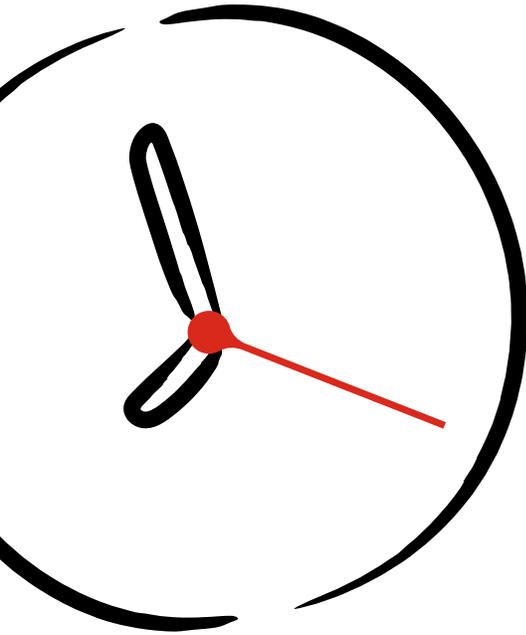


Gestion de litiges

Outil Diagnostique



Avoir l'heure juste

Comme gestionnaire responsable du volet juridique de l'entreprise, vous devez avoir l'heure juste, soit une vue d'ensemble à jour et raisonnée de vos litiges qui vous permet rapidement de comprendre et prévenir les litiges que génère l'activité commerciale de votre entreprise.

Avez-vous l'heure juste?

Prenez quelques minutes pour compléter ce diagnostic et le savoir.

1. Notre entreprise est impliquée annuellement dans

- a) 0 – 4 litiges b) 5 – 9 litiges c) 10 et +

2. Ces litiges ont un impact significatif sur la performance financière de l'entreprise

Ils engendrent des jugements ou des règlements affectant nos profits

- a) Oui b) Non c) Incertain

Ils nous obligent à mettre de côté des montants de réserves pour fins comptables importants qui pourraient être investis dans des projets stratégiques et prioritaires

- a) Oui b) Non c) Incertain

3. Ces litiges comportent des risques qui pourraient avoir un impact négatif sur la réputation de notre entreprise

- a) Oui b) Non c) Incertain

4. Afin de gérer nos litiges adéquatement ou de manière optimale, notre entreprise

A des ressources compétentes, mais si elles s'occupent de cette gestion, elles n'ont pas ou peu de temps à consacrer à des dossiers prioritaires ou plus stratégiques pour l'entreprise

- a) Oui b) Non c) Incertain

N'a pas les ressources compétentes ou d'expérience nécessaires

- a) Oui b) Non c) Incertain

5. Notre entreprise a des litiges dont la source ou l'objet sont récurrents

- a) Oui b) Non c) Incertain

Si oui :

Nous n'arrivons pas à identifier la/les source(s) probable(s) de ces litiges récurrents

- a) Oui b) Non c) Incertain

Nous avons identifié le/les source(s) qui génère(nt) ces litiges récurrents, mais n'avons pas mis en place d'outils afin de les prévenir et de les minimiser

- a) Oui b) Non c) Incertain

Nous avons identifié le/les source(s) de ces litiges récurrents et nous prévoyons développer et mettre en place des outils pour les prévenir ou les minimiser

- a) Oui b) Non c) Incertain

Résultats

Question 1 : Les entreprises canadiennes dépensent en moyenne 0,26% de leurs revenus en frais légaux. C'est énorme. Seules les entreprises américaines dépensent plus, avec une moyenne de 0,39%. La moyenne mondiale est de 0,23%. C'est plus pour les entreprises ayant des revenus de 500 \$ millions et moins, qui dépensent le double de la moyenne mondiale, soit 0,46% en frais légaux.¹

- *Si vous avez coché « a », vous avez un volume de litiges gérable, mais qui doit être surveillé de près, selon leur complexité et les enjeux pour l'entreprise.*
- *Si vous avez coché « b », il y a un risque de débordement qui pourrait engendrer un surplus de travail pour votre équipe juridique et des coûts non-négligeables pour l'entreprise.*
- *Si vous avez coché « c », il y a matière à intervention pour identifier et prioriser vos litiges afin de rapidement comprendre leur nature et d'agir pour prévenir ceux qui comportent des risques matériels pour l'entreprise.*

¹Source : Acritas Research, Global Legal Spend for Companies, 2019

Question 2 : Une solide gestion de litiges établit une priorisation de ces derniers incluant l'exposition de leur statut avec mises à jour, les montants en litige, les avocats externes en charge, les chances de succès, etc. Cela vous permet de régler promptement les litiges (avant procédures judiciaires) pour éviter des coûts et des pertes de temps.

Cela permet aussi d'établir avec plus d'exactitude les montants de réserves pour fins comptables, ce qui renforce la gestion et la performance financière de l'entreprise.

Question 3 : À l'ère des réseaux sociaux, la réputation et l'image de marque sont d'importantes génératrices de valeur, mais elles sont fragiles. Il suffit de peu pour les mettre en péril et provoquer des dommages stratégiques et financiers. Dans ce contexte, la gestion de litiges est un puissant outil de gestion des risques qui ajoute une couche supplémentaire de protection.

- *Si vous avez coché « a » ou « c », la mise en place d'un service de gestion de litige est avisée.*

Question 4 : Notre expérience démontre que la plupart des entreprises confient la gestion de litiges à des ressources n'ayant pas l'expérience et/ou les compétences requises, telles des avocats ayant moins de 5 ans de barreau ou même des non-avocats. Il en résulte une gestion déficiente qui peut nuire au déroulement et à la résolution favorable des litiges et aux communications avec les avocats externes.

- *Si vos ressources d'expérience sont déjà pleinement mobilisées, la gestion des litiges en souffre, ce qui augmente les risques et les coûts pour l'entreprise.*

Question 5 : Un des éléments clés d'une bonne gestion des litiges est l'identification des politiques, processus ou actions qui peuvent générer des litiges récurrents. Une gestion de litiges efficace permet de s'attaquer directement à la source du problème et de réduire le nombre de dossiers actifs en éliminant les pratiques problématiques de l'entreprise qui génèrent des litiges récurrents et souvent évitables.

- *Si vous avez coché « a » en sous-question, vous avez une problématique qui génère des coûts évitables qu'il serait important de résoudre.*
- *Si vous avez coché « b » en sous-question, vous êtes conscient du problème, mais d'autres priorités accaparent vos ressources. Cela représente un risque pour l'entreprise.*
- *Si vous prévoyez passer à l'action, l'équipe de gestion de litiges de Delegatus possède l'expertise et l'expérience pour développer et mettre en place ces outils.*



Votre experte

M^e Sophie Barry cumule plus de 16 ans d'expérience en litige civil et commercial, dont plusieurs années au sein d'un cabinet international. Sa pratique du droit s'étend à tous les aspects du litige, incluant les modes alternatifs de résolution des différends. Elle carbure à la recherche de solutions pratiques qui l'amène hors des sentiers battus et apporte une valeur ajoutée mesurable à ses clients.

Selon la nature et la complexité du dossier, M^e Barry fait appel à des avocats juniors du collectif comptant un minimum de trois ans d'expérience, des parajuristes ou des adjoints.

Sophie Barry | 514 316-1355 x734
sbarry@delegatus.ca